

Envoyé en préfecture le 23/03/2020

Reçu en préfecture le 27/03/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200309-2020_02_04-DE



(Finistère)

Landéda, le 5 février 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

Affectation de résultat

RAPPORT N°04/2020-02

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, il convient de procéder à l'affectation du résultat de 2019, issus du compte administratif du budget général.

Pour rappel, en 2019, la section de fonctionnement a un excédent cumulé de 863 291,78 €. La section d'investissement a un déficit cumulé de 357 306,27 €.

L'assemblée délibérante doit au minimum combler le déficit de la section d'investissement s'il y en a un.

Par conséquent, nous devons inscrire les sommes suivantes :

- Article 1068 de la section d'investissement en recette : 357 305,59 €
- 002 de la section de fonctionnement en recette : 505 986,77 €

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2019 de la manière suivante au budget général :

- Article 1068 de la section d'investissement en recette : 357 305,59 €
- 002 de la section de fonctionnement en recette : 505 986,77 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Délibération du conseil municipal

N°04/2020-02

Réunion du 9 mars 2020

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THEPAUT, Laurent LE GOFF, Alexandre TREGUER, Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM (arrivé à 18h28), Philippe MARTIN, Solange PELLEN, Isabelle POUILLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVE, Céline PRONOST (arrivée 18h04), Hervé LOUARN, Philippe COAT, Philippe MASQUELIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. Erwan GUIZIOU donnant procuration à M. David KERLAN

M. Christophe CARIOU donnant procuration à Mme Céline PRONOST

Mme Cathy LARIDAN donnant procuration à Mme Anne POULNOT-MADEC

Mme Rachel MARZIOU donnant procuration à M. Philippe MARTIN

M. Ronan CORBEL

M. Daniel GODEC a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire en date du 5 février 2020,

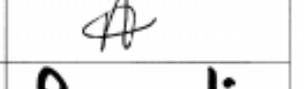
Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix,

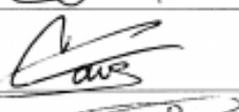
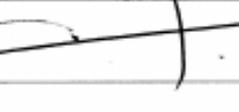
Mme Anne POULNOT-MADEC, Rapporteuse, entendue,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal affecte le résultat de l'année 2019 du budget général de la manière suivante :

- Article 1068 de la section d'investissement en recette : 357 305,59 €
- 002 de la section de fonctionnement en recette : 505 986,77 €

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	Procuration
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	Abrent
GUIZIOU Erwan	Procuration
MARZIOU Rachel	Procuration
CARIOU Christophe	Procuration
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	